Envoyé en préfecture le 15/05/2024
Reçu en préfecture le 15/05/2024
Publié le 15/05/2024
ID : 083-218300044-20240506-DEH2683H1-DE

	Nombre d'agents Grévistes	Agent Restants	Horaire d'accueils	Nombres d'enfants pouvant être accueillis	Encadrement	Conduite à tenir	Mise en place de la Mise à disposition des agents
Proposition CST	0	8 Dont 1 agent Hygiène cuisne	07h30-18h00	Normal	2 pour 5 bébés 5 pour 20 moyens grands 1 agent cuisine restauration	Normal	Non
	1	7	normal	Normal	Heures supp si besoin	Normal	non
	2	6	08h00-17h30	Normal	1 pour 5 bébés en 08h00-15h30 (ouverture) 1 pour 5 bébés en 10h00-17h30 (cuisine midi + fermeture) Service moyens grands : 1x08h00-15h30 (ouverture) 1x 08h15-16h15 (cuisine au gouter) 1x09h00-17h00 (tard)	Normal	non
	3	5	08h30-17h00	Bébés: 5 Moyens grands : 16	16h00 (ouverture) 1 pour 5 bébés en 09h30-17h00 (cuisine le midi) Service des moyens grands: 1x08h30-16h00 (ouverture) 1x08h45-16h15 (cuisine au gouter) 1x 09h30-17h00	Normal	non
	4	4	09h00-16h30	Normal	Service des bébés : 1 pour 5 bébés en 09h00-16h30 Service des moyens grands: 3x09h00-16h30	Validé, Nombre minimal d'agent : 4	Non
	5	3				Validé, Nombre minimal d'agent : 4 Mise à disposition des agents pour atteindre ce nombre de 4 agents Donc dans cette situation Mise à disposition d'une personne pour atteindre le nombre de 4 agents	Oui, par roulement: par ordre alphabétique et par nécessité de diplôme. La directrice entre également dans le roulement. Le nombre de mise à disposition par agent / an ne peut excéder le nombre de 2.
	6	2				Validé, Nombre minimal d'agent : 4 Mise à disposition des agents pour atteindre ce nombre de 4 agents Donc dans cette situation Mise à disposition de deux personnes pour atteindre le nombre de 4 agents	
	>6		Fermeture crèche et repositionnement sur du scolaire si besoin.				